

Les acteurs de la santé en Aquitaine se mobilisent

Vaccination où en êtes-vous ?

Je me protège, je protège les autres
je me vaccine



La vaccination en Aquitaine

Une couverture vaccinale insuffisante

Le niveau de vaccination des Aquitains est inférieur à la moyenne nationale pour de nombreuses maladies.

Pourtant, la vaccination permet de :

- **Vous protéger vous-même** contre des maladies potentiellement graves (méningite, rougeole, tétanos...) qui peuvent vous conduire à l'hôpital (atteintes respiratoires ou du cerveau, stérilité,...),
- **Protéger votre entourage** d'une contamination (bébé, personnes âgées, personnes fragilisées...),
- **Eviter la réapparition de maladies** qui avaient perdu du terrain.

81,1% à 90,4%

C'est le taux de vaccination pour la **coqueluche en Aquitaine** en 2010, pour les enfants de 24 mois.

La couverture nationale moyenne est de **90,8%**.

Des adolescents et jeunes adultes pas assez protégés

On constate, chez les adolescents et jeunes adultes, des oublis dans le suivi des rappels de vaccination. Pourtant, les maladies infectieuses peuvent **entraîner des complications sévères chez les adolescents et les jeunes adultes :**

- **Rougeole :** pneumonies et encéphalites (avec handicap physique et mental irréversible), pouvant conduire à des hospitalisations voire des décès,
- **Oreillons :** pertes d'audition chez l'enfant, stérilité chez l'adolescent,
- **Rubéole :** conséquences graves chez la femme enceinte (fausse couche, fœtus mort-né ou malformations congénitales).



En Aquitaine, entre 2008 et 2011, **1 cas sur 2** de rougeole a concerné les **15 à 30 ans**.

30% des personnes touchées ont été **hospitalisées**.

Comment fonctionnent les vaccins ?



Lorsqu'on est vacciné, avec un microbe rendu inoffensif :

- Le système immunitaire garde l'anticorps en mémoire, **pour un temps variable**, en fonction du type de vaccin,
- Si on rencontre le même microbe, il sera tout de suite **reconnu et éliminé**,
- Le système immunitaire se rappelle longtemps comment lutter contre le microbe, mais souvent, il a besoin d'être stimulé par une **piqûre de rappel**.

En 2013, **un nouveau calendrier vaccinal** :

- Optimisation du nombre de doses de vaccins,
- Plus facile à mémoriser pour les professionnels de santé et le public.

Le carnet de vaccination électronique mesvaccins.net

Projet innovant testé depuis 2009 sur toute l'Aquitaine, le Carnet de Vaccination Électronique vous permet de savoir facilement où vous en êtes dans vos vaccins.

Créer son carnet de vaccination électronique est **simple** et **gratuit**. Il vous suffit de remplir une fiche de renseignements et de la faire valider par votre médecin traitant.

- **Le Carnet de vaccination électronique vous alerte par SMS ou mail au moment de vos rappels.**

42 213, c'est le nombre de carnets de vaccinations électroniques créés depuis octobre 2009.

4 540 professionnels de santé s'y sont abonnés.

Créez votre carnet de vaccination électronique sur www.mesvaccins.net

Pour rester connecté avec vos vaccins !



Vrai ou Faux ?

- **Un retard de vaccination oblige le patient à tout recommencer.**

Faux !

Il suffit de reprendre les vaccins là où ils ont été interrompus et de **compléter la vaccination avec le nombre d'injections nécessaires** en fonction de l'âge.

- **Tous les vaccins n'ont pas vocation à être prescrits à tout le monde.**

Vrai !

L'objectif est la juste vaccination : il s'agit de vacciner les personnes concernées contre les maladies appropriées. Certaines vaccinations concernent tout le monde comme les vaccins contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite. D'autres peuvent être recommandés en fonction du profil ou de l'activité (personnes fragilisées ou au système immunitaire affaibli, seniors, étudiants et professionnels de santé, professionnels travaillant au contact d'eaux usées,...)

- **La vaccination est risquée.**

Faux !

Comme tout principe actif et comme n'importe quel médicament, le vaccin peut entraîner des effets indésirables bien connus (fièvre, douleurs au point d'injection). Il demeure plus risqué de ne pas être vacciné que de l'être : **les complications liées aux maladies sont plus graves et fréquentes que les complications liées aux vaccins.**

Toutes contre-indications à la vaccination sont décelées par le médecin lors de la consultation.

- **Se faire vacciner coûte cher.**

Faux !

Tous les vaccins obligatoires ou recommandés **sont remboursés à 65%** par la sécurité sociale, et **la différence est prise en charge par la mutuelle**, même sur les forfaits de base.

A chaque âge de la vie la vaccination est nécessaire

Plus d'informations sur
www.ars-aquitaine.fr

